

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision avec examen conjoint n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pomeys

Vu l'arrêté n° 2026/A125 d'ouverture d'enquête publique unique en date du 22 septembre 2026 du Maire de Pomeys

1 : Objet. Il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision avec examen conjoint, dite "révision allégée", n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pomeys. Pour rappel, la procédure engagée sur le PLU vise à faire évoluer le cadre d'urbanisme sur le secteur de la zone de loisirs d'Hurongues afin de permettre le développement de plusieurs projets touristiques ou de loisirs tout en conservant le caractère naturel du site.

2 : Sièges, durée et dates. L'enquête publique se déroulera du 9 octobre 2026 à 9h au 9 novembre 2026 à 18h inclus, soit pendant une durée de 32 jours consécutifs, à la mairie de Pomeys, sise 478 rue du Tilleul 69590 POMEYS.

3 : Responsable et renseignements. La personne responsable du PLU est la commune de Pomeys, représentée par son Maire, Madame Clotilde HAMON-GASSILLOUD. Toute information relative à la révision allégée du PLU peut être demandée auprès de la mairie de Pomeys : 478 rue du Tilleul 69590 POMEYS ou 04.78.48.42.25 ou mairie@pomeys.fr

4 : Commissaire enquêteur. Par décision N° E26000078 /69 en date du 28 août 2026, le Président du tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Alain BOROWSKI en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Serge MONNIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

5 : Dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête est constitué des pièces suivantes :

- Les pièces administratives liées à la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont l'arrêté d'ouverture d'enquête ;
- Une note de présentation non technique du projet, conforme à l'article R. 123-8 2° du code de l'environnement ;
- Le projet de révision allégée n°1 du PLU arrêté le 5 février 2026 comprenant : le rapport de présentation des évolutions proposées + le projet de nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation + les projets de règlements écrit et graphique révisés ;
- Les avis des personnes publiques associées reçus et le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du projet tenue le 15 juillet 2026 ;
- L'avis de l'autorité environnementale n°2026-ARA-AC-4223-N15170 ainsi que le rapport d'évaluation environnementale rédigé en réponse à cet avis.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- En version numérique sur le site internet de la commune, à la page : <https://www.pomeys.fr/vie-municipale/plan-local-durbanisme/>
- En version papier au siège de l'enquête, la mairie de Pomeys, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le jeudi de 9h à 12h, le vendredi de 14h à 18h, et le dernier samedi du mois de 9h à 12h. Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir, dans des délais raisonnables, copie de tout ou partie du dossier d'enquête publique. La demande devra être adressée à la mairie de Pomeys dont les coordonnées sont rappelées à l'article 2 du présent arrêté.

6 : Présentation des observations et propositions. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- Soit sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition à la mairie de Pomeys aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Soit auprès du commissaire enquêteur aux jours et heures de ses permanences en mairie de Pomeys :
 - o Le vendredi 16 octobre 2026 de 14h à 17h ;
 - o Le lundi 9 novembre 2026 de 15h à 18h.
- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-plu-pomeys@cc-mdl.fr ;
- Soit par voie postale en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique : Mairie, 478 rue du Tilleul 69590 POMEYS.

Les observations et propositions écrites et orales du public, reçues par le commissaire enquêteur et celles transmises par voie postale ou par voie électronique seront consultables à la mairie de Pomeys ainsi que dans les meilleurs délais sur la page dédiée du site internet de la commune.

7 : Publicité de l'enquête.

Un avis d'ouverture de l'enquête publique sera publié par la commune de Pomeys, en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département du Rhône.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, l'avis sera publié sur la page dédiée du site internet de la commune : <https://www.pomeys.fr/vie-municipale/plan-local-durbanisme/> . Il sera également disposé sur les panneaux d'affichage public de la commune (dont en mairie) ainsi qu'à plusieurs endroits du site du projet : la zone de loisirs d'Hurongues.

8 : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur.

Au terme de l'enquête publique, le registre d'enquête publique sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci transmettra à la commune, dans un délai maximal de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le dossier et le registre d'enquête, ainsi que son rapport.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Pomeys, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur la page dédiée au PLU du site internet de la commune.

9 : Décisions au terme de l'enquête. À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision allégée n°1 du PLU de Pomeys, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le Maire, Clotilde HAMON-GASSILLOUD